**REPUBLIQUE FRANCAISE**
DEPARTEMENT
**EURE-ET-LOIR**
ARRONDISSEMENT
**CHARTRES**
MAIRIE
**NOGENT-LE- PHAYE**

**Délibération n° 39/2020**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **4 juin 2020**

L'**an deux mil vingt,** le **quatre** du **mois de juin** à **vingt heures**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle culturelle, en session ordinaire et selon les directives de l'ordonnance du 1er avril 2020 portant continuité des services publics locaux dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Benjamin BEYSSAC, Maire.

*Etaient présents : M. BEYSSAC Benjamin, M. AUCHÉ Vincent, MME BONNIN Sylvie, M. BRESSAND Pascal, MME DESRUES Francisca, MME JOSEPH Martine, M. MALLET Franck, MME GASTÉ Catherine, M. CAILLÉ Christophe, MME PERTHUIS Sophie, M. KOJÉOU Pascal, MME BINEY Katia, M. LECLAIR Rémy, M. FABLET Jean-Luc, MME HOOGE Laëtitia, conseillers municipaux.*

*Procurations : néant*
*Absents excusés : néant*
*Absents non excusés : néant*

*Nombre de membres en exercice : 15*
*Nombre de membres présents : 15*
*Nombre de membres votants : 15*

*Monsieur Vincent AUCHÉ a été élu secrétaire de séance.*

Date de convocation du Conseil municipal : 29 mai 2020.

## OBJET : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SEIN DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD).

Monsieur le Maire rappelle que le décret n° 999 du 17 juillet 2002 a mis en place les conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), instance de concertation dont le rôle est de lutter contre l'insécurité par la mobilisation des institutions et des organismes publics et privés.

Au titre de la prévention de la délinquance, le CISPD dresse le constat des actions de prévention existantes et définit les actions et objectifs coordonnés dont il suit l'exécution. Il encourage les initiatives en matière de prévention et d'aide aux victimes, la mobilisation des moyens nécessaires à la mise en œuvre de mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération ainsi que des mesures sociales, sanitaires et d'insertion favorisant la prévention de la récidive.

Le CISPD de Chartres Métropole est présidé par le président de Chartres Métropole ; il comprend le Préfet d'Eure-et-Loir et le Procureur de la République, membres de droit, ainsi que d'autres membres précisés dans le règlement intérieur.

Le règlement intérieur du CISPD de Chartres Métropole, approuvé par le nouveau Conseil communautaire suite aux élections municipales de mars 2014, prévoit que le CISPD peut se réunir soit en configuration plénière, soit en configuration restreinte. En configuration plénière, le CISPD est constitué de trois collèges.

Notamment, le premier collège est composé d'un membre titulaire et d'un membre suppléant représentant chaque commune de Chartres Métropole, le Maire étant membre titulaire de droit et le membre suppléant étant désigné par le Conseil municipal.

En conséquence, Monsieur le Maire indique que le Conseil municipal doit désigner un membre suppléant pour siéger au CISPD de Chartres Métropole et demande à l'assemblée qui est candidat.

Monsieur Pascal BRESSAND se porte candidat.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne **Monsieur Pascal BRESSAND membre suppléant** au sein du **Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance de Chartres Métropole**.

Fait et délibéré le 4 juin 2020,
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
M. Benjamin BEYSSAC.

MAIRIE DE NOGENT-LE-PHAYE (EURE-ET-LOIR)

Certifié exécutoire compte tenu de
La transmission en Préfecture le : 10/06/2020
La publication le : 10/06/2020
Le Maire :

MAIRIE DE NOGENT-LE-PHAYE (EURE-ET-LOIR)